

24
juin
2026

Arrêté du Conseil communal
concernant
la nomination de son bureau pour la période administrative 2026-2027

Le Conseil communal de la Commune de Laténa,

vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;
vu le règlement général de commune de Laténa du 12 décembre 2024,

a r r ê t e :

Nomination

Article premier

Lors de sa séance du 24 juin 2026, le Conseil communal a nommé son bureau pour la période administrative 2026-2027, soit :

- Président : Rocco Mauri ;
- Vice-présidente : Vanessa Renfer ;
- Secrétaire : Laurent Amez-Droz ;
- Vice-secrétaire : Daniel Rotsch ;
- Membre : Valérie Dubosson.

Entrée en vigueur

Art. 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente La secrétaire

V. Dubosson V. Renfer